

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02487
Numéro SIREN : 800 105 710
Nom ou dénomination : 4TPM

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2018 sous le numéro de dépôt 109939



1828618301

DATE DEPOT :	2018-10-22
NUMERO DE DEPOT :	2018R109939
N° GESTION :	2014B02487
N° SIREN :	800105710
DENOMINATION :	4TPM
ADRESSE :	156 boulevard Haussmann 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2018/05/24
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	DEMISSION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

4TPM**Société par Actions Simplifiée au capital de 645 000 Euros****Siège social :****156 Boulevard Haussmann 75008 PARIS****800 105 710 R.C.S. PARIS**Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

22 OCT. 2018

Sous le N° :

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 24 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit,

Le 24 Mai,

A 10 heures,

Les associés de 4TPM, Société par Actions Simplifiée au capital de 645 000 Euros, divisé en 5964 actions et 486 ABSA, dont le siège est situé 156 Boulevard Haussmann 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation du Président selon lettre adressée le 9 mai 2018 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric DEGAGNY, en sa qualité de Président.

Le cabinet WOLFF & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre en date du 9 mai 2018, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent actions et ABSA sur les 5964 actions et 486 ABSA ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant au moins la moitié des actions et ABSA ayant le droit de vote requis par les statuts, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés, et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017,
- le rapport de gestion établi par le Comité de Direction,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,

ED

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Résolutions à caractère Ordinaire

- Rapport de gestion du Comité de Direction,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 et quitus au Comité de Direction,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Démission du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant,
- Questions diverses.

Résolutions à caractère Extraordinaire

- Augmentation du capital social d'un montant maximum de 5 000 Euros par émission d'actions de numéraire réservée aux salariés de la Société en application des dispositions de l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce,
- Délégation de pouvoirs au Président en vue de fixer les modalités de l'émission des actions nouvelles et réaliser l'augmentation de capital,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion établi par le Comité de Direction de la Société, ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

FD

Résolutions à caractère Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

.....

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

.....

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION

.....

Monsieur Eric DEGAGNY n'ayant pas pris part au vote, cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité de Direction, prend acte que, par courrier en date du 30 octobre 2017, Monsieur Jean-Philippe PERONNY a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la Société et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

Résolutions à caractère Extraordinaire

CINQUIEME RESOLUTION

.....

Cette résolution ne recueillant aucune voix n'est pas adoptée.

SIXIEME RESOLUTION

.....

Cette résolution ne recueillant aucune voix n'est pas adoptée.

ED

SEPTIEME RESOLUTION

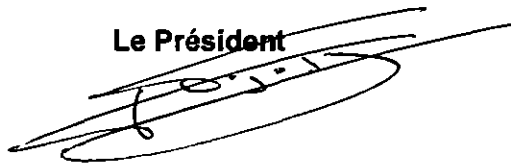
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le Président'.